

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 2 mai 2017, à 19 h, à la salle 205 de la Mairie d'arrondissement de Verdun située, au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour la marge avant du bâtiment sis au 287 à 289, rue Gordon, de façon à :

- **Permettre que la marge avant minimale soit de 1,73 m sur une longueur de 2,74 m pour la fenêtre en saillie et d'autoriser un maximum de 2,98 m de marge avant pour le restant de la façade du bâtiment, c'est-à-dire 1,21 m à gauche et 3,68 m à droite de ladite fenêtre.**

Lors de la séance du mardi 2 mai 2017, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 13 avril 2017

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement